Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 19 Juillet 1905. — No. 36

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



Une Tempete

Une espèce de cyclone s'est abattue sur la province, dans la nuit de vendredi à samedi. La foudre est tombée en plusieurs endroits à Winnipeg et à Saint-Boniface. Vers les minuit, le vent s'est mis de la partie.

Les ravages ont été considérables.

Un terrible accident s'est produit à Winnipeg au coin des rues James et Louise. Un bloc en pierre, vieilli et usé par le temps, s'est abattu sur deux maisons voisines, a écrasé à mort quatre personnes et en a blessé six autres. C'est le plus lamentable accident du genre qui se soit encore produit à Winnipeg. Des milliers de personnes ont visité le lieu du sinistre

Samedi matin, les rues et les terrasses étaient fort en désordre: les enseignes parties, le vitres brisées, les fils électriques rompus, les arbres défeuillés et tordus.

Les pertes sont considérables.

A Saint-Boniface, nous avons souffert de ce cyclone, qui a cependant passé avec plus de violence sur le côté ouest de la rivière.

Les dépêches de la campagne n'indiquent pas que les grains aient souffert de la pluie ou du vent.

75e Anniversaire de l'Independance belge

Monsieur le Directeur du *Manitoba,*

La Belgique va célébrer, par des fêtes publiques exceptionnelles, le 75e anniversaire de son Indépendance nationale.

Les Belges établis dans le Canada, et qui ont conservé un bon souvenir de leur mère-patrie, ne manqueront pas de saisir cette occasion pour s'unir de cœur et d'âme à leurs compatriotes d'Eupe, en organisant, partout où ils ont des colonies : à Montréal, Québec, Ottawa, Winnipeg, St. Boniface, une fête patriotique placée sous le haut patronage de MM. les Consuls Belges.

Un comité constitué à Bruxelles, en Manitoba, sous la présidence du R. M. Heynen, curé, a pris l'initiative de s'adresser à M. A J. Dubuc, consul de Belgique, à Winnipeg, pour se placer sous sa présidence d'honneur et le prier de prêter son concours à une fête belge de Winnipeg et de St. Boniface, qui aurait lieu en juillet, ou à une autre date, coincidant avec les fêtes de Belgique.

Le comité de Bruxelles, a convoqué le 2 juillet, une assemblé qui a voté par acclamation le programme suivant :

Le 20 juillet, messe solennelle, à l'intention de la Belgique,—qui est à la veille d'entrer, en mai 1906, dans une lutte d'une extrême gravité politique et sociale, d'où dépendront son salut et sa prospérité, son "union qui fait sa force" (devise nationale) et ses libertés les plus précieuses.

Cette messe solennelle, à la quelle la fanfare de Bruxelles, prêtera son concours, sera suivie d'un *Te Deum,* pour remercir "Dieu qui protège la Belgique" (l'inscription monétaire).

La partie religieuse de cette manifestion patriotrique sera suivie de réjouissances publique, banquet, conférence, concert, jeux etc. Ces réjouissances seront organisées par la fanfare, avec le concours des colons belges et canadiens.

Le comité ose demander à la Presse Canadienne de langue française de bien vouloir reproduire ce communiqué et vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression anticipée de sa reconnaissance.

L. HACAULT, Sec.

LES PHARMACIENS

Tous les pharmaciens vous diront que BAUME RHUMAL est, de tous les remèdes pour la guérison des affections de poitrine, celui qui se vend le plus.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la treizième séance régulière du vingt-troisième conseil de la ville de St. Boniface tenue lundi le 10 juillet 1905.

Le procès verbal de la dernière séance régulière et de la séance spéciale du 30 de juin dernier est lu et confirmé.

Les différentes communications sont lues.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que la ville de Saint-Boniface fasse partie de l'Union des Municipalites de Manitoba et que le montant de la souscription, savoir, $10.00 soit transmis au secrétaire de l'Union. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Gauvin, que la convention entre la Norwood Improvement Co. et la ville au sujet de l'acquisition d'une partie du lot de paroisse 90 soit renvoyée à la dite compagnie Norwood pour en retrancher les mots "For public purposes". Agréé

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que la lettre de MM. Bernier et Bernier ainsi que leur compte et celle des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface soient référées au comité des Finances. Agréé

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que la Ville prenne un abonnement à l'édition quotidienne du matin au Manitoba Free Press. Agréé.

Proposé par le cons. Dumouchel, secondé par le cons. Pelletier, que M. Lafranchise soit soit nommé inspecteur des mauvaises herbes. Agréé.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que le rapport du Secrétaire-Trésorier sur l'élection du règlement No. 337 soit accepté et filé. Agréé.

Proposé par le cons. Dumouchel, secondé par le cons. Pelletier que la demande des Pères Jésuites soit accordée. Agréé.

Proposé par le cons Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que l'invitation du Maire Sharpe à la cinquième convention Annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes soit acceptée. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que la demande de François Ropert pour une licence de connection d'égoûts soit accordée aux conditions ordinaires Agréé.

Proposé par le cons Pelletier, secondé par le cons. Dumouchel, que les traverses suivantes soient faites en madrier de quatre pouces, savoir : Traverse de l'Avenue Provencher, côté Est de l'Avenue Taché, traverse de la rue Dumoulin, côté Ouest rue Saint-Joseph. Agréé.

Proposé par les cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que le conseiller Gauvin soit continué dans ses fonctions de Pro-Maire pour les mois Juillet, Août et Septembre. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que le règlement No 337 accordant une exemption limitée de taxes à la Western Canada Flour Mills Co. soit lu une troisième fois et passé. Agréé.

Les lettres de Jos. Taylor, W. Philips, J. J. Gauthier sont filées. Celle de M. Lignori Gagné est référée au Comité des Licences, et les autres communications au comité des Travaux Publics.

Et la séance est levée.

Une Sainte Religieuse.

Le deuil profond causé par la mort de Sa Grandeur Mgr Decelles à Saint Hyacinthe s'accroit encore du décès presque simultané de la Très Révérende Mere Catherine-Aurélie, fondatrice et supérieure générale de la communauté du Précieux Sang.

La Très Révérende mère Catherine-Aurélie, née Caouette—Aurélie,—et désignée sous le nom de Sœur Caouette allait atteindre le 11 courant sa soixante douzième année. Elle comptait quarante trois ans de vie religieuse.

La communauté qu'elle a fondée, les religieuses adoratrices du Précieux Sang, dont la maison mère est à Saint-Hyacinthe, est aujourd'hui l'une des institutions religieuses les plus florissantes d'Amérique. Elle compte plusieurs maisons au Canada et aux Etats-Unis.

Cette religieuse était universellement connue dans la province de Québec ; les Canadiens-français qui ont résidé dans la région de Saint-Hyacinthe l'avaient en vénération.

Elle avait une grande réputation de sainteté.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main d'œuvre, garçons de ferme etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Il faudra se hâter d'écrire avant le temps des excursions.

Le Manitoba.

Mercredi 19 Juillet 1905

La Session de 1905

Encore quelques heures et la session fédérale sera terminée. Sénateurs et députés regagneront leurs demeures après sept mois d'absence.

Nous ne voulons pas pour aujourd'hui récapituler tous les actes de nos législateurs ; nous ne voulons pas apprécier toutes les lois nouvelles qu'on nous a données.

C'est du reste un bonheur pour le peuple que de ne pas connaître la masse énorme des statuts qui le gouvernent et dirigent son action—sans qu'il s'en doute !

La division des Territoires en deux provinces nouvelles est toutefois un acte important des Chambres ; et on ne peut faire autrement que d'y revenir un peu. Apprécier cet acte, c'est apprécier en quelques lignes toute la session. Autour des fameux *bills* s'en concentrée, en effet, la plus notable partie des sollicitudes, généralement multiples, de nos hommes publics.

Pour tout dire en un mot, l'Acte constitutif des nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan est un acte mauvais. Il établit des distinctions fâcheuses entre les races et les dénominations ; il légalise l'injustice ; il perpétue l'arbitraire dans l'Ouest canadien.

Au début de la session, sir Wilfrid Laurier, peut-être mu par le sentiment de ses graves responsabilités, soumit aux Chambres et au pays un texte de loi par lequel se trouvait nettement définie la position des divers groupes appelés à vivre et à se développer dans les nouvelles provinces. Ce texte était clair, au moins dans ses parties essentielles. Il redressait toute une série d'injustices.

Lors de l'entrée des Territoires dans la Puissance du Canada, les autorités anglaises avaient promis aux premiers occupants du pays qu'on respecterait civilement la langue française et la religion catholique.

N'étaient-ce pas en effet cette religion catholique et cette langue française qui avaient conquis nos immenses pays à la civilisation ?

En conformité avec cette promesse, les autorités fédérales garantirent donc en 1875, la liberté de l'enseignement confessionnel aux minorités ; et en 1877, le même parlement accorda à la langue française le rang de langue officielle à l'égal de l'anglais.

Ainsi que le disait un homme éminent de cette époque ; "nous agissons de la sorte afin de ne pas introduire dans ce territoire les haines et les difficultés par lesquelles certaines autres parties de cette puissance et d'autres pays ont été affligés "

La législature des territoires, qui aurait dû être liée par le texte fédéral, parvint à tout éluder au profit du fanatisme armé contre nous. Les franchises reconnues aux catholiques et aux canadiens français en 1875 et en 1877 furent peu à peu entamées par les Ordonnances. Peu à peu, on mit la langue française à l'arrière-plan dans la discussion des affaires publiques ; petit à petit on anglifia les écoles au détriment injuste du français. C'était une violation manifeste de l'acte fédéral de 1875.

Les Ordonnances de 1891, 1892 et 1901 étaient, en effet, *ultra vires* au premier chef.

Or, ces Ordonnancee de 1891, 1892 et 1901, ces iniquités, ces défis audacieux à l'autorité du Parlement fédéral, sir Wilfrid Laurier conçut le dessein, au moins apparent, de les détruire et d'en rendre la répétition impossible, dès la création des nouvelles provinces. Le premier discours du chef du gouvernement sur cette question fut un acte que ses adversaires comme ses amis parmi les Canadiens accueillirent avec une faveur marquée,

L'homme avait donc du courage, à certaines heures ; à certains moments, on pouvait donc compter sur lui !

Mais M. Sifton, M. Sproule, M. Greenway, M. McLean, firent changer la face des choses !

On sait ce qui arriva ; le premier-ministre retraita, recula, s'enfuit sous la menace de ces fanatiques. Et au texte qui garantissait clairement aux catholiques et aux Canadiens-français leurs privilèges, on a substitué un autre texte qui les prive non moins clairement de tout ce que les actes de 1875 et de 1877 leur reconnaissaient. On légalise les Ordonnances persécutrices ; on compromet notre développement dans l'Ouest ; on compromet peut-être aussi la paix des deux nouvelles provinces de la confédération canadienne.

Voilà au total, le bilan de la session de 1905.

C'est évidemment très commode ; c'est évidemment une situation remplie de sécurité que d'avoir un compatriote à la tête des affaires......................

Ceux qui nous ont lâchés récolteront les fruits amers de leur veulerie. Ces sortes de fautes sont fatales, invariablement.

A ceux qui nous ont défendus de leur parole; aux braves qui ne reculent jamais, nous disons : merci.

Notes Politiques

L'*Echo du Manitoba*, auquel M. d'Hellencourt faisait ses adieux le 6 juillet, est de nouveau revenu à ses lecteurs le 13. Le nom nom de l'ancien directeur n'y apparait plus. Nous avons aussi remarqué une absence complète d'articles de rédaction. Le journal se borne à des reproductions et à quelques faits divers. Nous donnons ces détails comme manière de renseignement pour nos propres lecteurs.

***

Il est fortement question de municipaliser le téléphone dans notre province. Nous croyons que ce serait un avantage pour le public. Nous subissons une véritable exploitation aux mains des compagnies privées.

Le Bureau d'Enregistrement

C'est en vérité un splendide édifice que le gouvernement local vient de livrer aux employés du Bureau des Titres.

Cet édifice est situé au sud du Palais de Justice, et donne de la façade sur l'avenue Broadway.

C'est un palais de pierre grise, à deux étages, d'une architecture grecque. L'intérieur, avec sa vaste salle d'entrée, ses marbres blancs, ses guichets dorés, ressemble fort à l'installation de nos banques. Les employés seront plus à l'aise pour travailler; et le public ne sera pas plus mal non plus.

L'EVENEMENT

L'*Evénement*, de Québec, vient de faire l'acquisition d'une presse puissante; ce qui lui permettra de donner à ses lecteurs un plus grand nombre de pages. Ce grand quotidien se distingue par une rédaction très littéraire Ses articles politiques sont toujours marqués de loyauté, de patriotisme et de savoir.

Les journaux conservateurs sont rares dans la province de Québec; la qualité doit donc remplacer la quantité. L'*Evénement* comprend ce devoir.

Politique Municipale

Nous avons donné, mercredi dernier, notre adhésion au règlement que les contribuables seront appelés à juger, le 11 août prochain.

Il s'agit de bâtir un nouvel hotel-de-ville.

Nous croyons que Saint-Boniface est en présence d'une nécessité dont la prompte réalisation s'impose. Plus ces choses languissent et trainent sur le tapis, plus elles se hérissent de difficultés.

Encore une fois, notre secrétairerie et notre comptabilité municipale, notre cour de police, nos prisons, nos pompiers ne peuvent plus continuer à loger sous le même toit.

Ceci était bon pour les débuts de la ville. Mais l'accroissement continuel de la population suscite des besoins nouveaux.

Sans doute il ne s'agit pas de gaspiller nos deniers ; quand une amélioration est urgente il faut cependant savoir l'envisager.

Les taxes augmenteront un peu mais l'expérience des dernières années nous démontre que ces taxes se répartissent sur un plus grand nombre de têtes.

Une autre amélioration locale qui devra sous peu solliciter notre attention, sera le perfectionnement de notre brigade à incendie. On peut s'attendre que les feux seront plus fréquents que par le passé dans Saint-Boniface.

L'EXPOSITION

Ce sera demain ; et ça durera huit jours.

L'animation est grande à Winnipeg. Les hotels se remplissent de monde ; les rues deviennent plus denses. Il y a partout grand étalage.

Sur les Terrains, c'est un mouvement ininterrompu. Tout parait prêt.

L'exposition proprement dite sera bonne, nous dit-on. Ceux qui visiteront les terrains avec le désir de s'instruire et de se renseigner trouveront ce qu'ils cherchent.

A part l'exposition, il y aura tout un programme de jeux et de représentations. Cette partie est généralement bonne.

Les Américains viendront à Winnipeg en grand nombre.

Espérons que la température sera belle.

L'Exposition annuelle est notre meilleur agent de colonisation.

Le Ble !

C'est une grosse question à l'heure actuelle.

Tous les hommes d'affaires, tous les banquiers, tous les spéculateurs observent avec un suprême intérêt la pousse du blé : il y va du succès de leurs multiples entreprises.

Les cultivateurs, eux, font moins de calculs, mais leurs espérances ne sont ni moins vives ni moins légitimes.

On a lieu de croire que les uns et les autres seront satisfaits.

Le blé chante déjà dans les épis!

La température est favorable.

M. William Whyte, le 2nd. vice-président du C. P. R., nous prédit, rapports en mains, une récolte de 100,000,000 de minots de blé dan l'Ouest ! C'est un formidable chiffre.

N'oublions pas qu'il y a 4,000,000 d'acres d'ensemencés.

Nous ne parlons ici que du blé.

La récolte des autres grains sera, en plus, considérable.

AMNISTIE

Le Sénat français vient de voter l'amnistie des condamnés politiques de 1899. Paul Déroulède, sous le coup d'une condamnation à vingt années d'exil, en raison de sa participation à la conspiration royaliste de ces dernières années, bénéficie de l'amnistie et pourra incessamment rentrer en France.

Les dépêches disent, toutefois, que le vaillant patriote refuse de bénéficier de cet acte de clémence.

FRANCE ET ANGLETERRE

Les relations de la France et de l'Angleterre se sont améliorées considérablement depuis six mois. On ne parle rien moins que d'alliance. Evidemment c'est prématuré ; mais ceux qui désirent la paix entre ces deux beaux et nobles pays ne peuvent s'empêcher de se réjouir des choses qui se passent dans le moment.

Cent marins anglais ont été fêtés par l'armée française réunie en grande revue à Longchamp, le 14 juillet.

En quelques jours auparavant l'amiral lord Charles Beresford parlant au nom de son pays à des marins français d'Alger prononçait ces paroles significatives :

La sympathie, le respect et l'estime qui existent en ce moment entre les deux nations ont été mises en vive lumière pendant le séjour de l'escadre anglaise dans les eaux hospitalières d'Alger. On prétend que les Anglais sont un peuple froid et peu sympathique. J'espère que notre visite à Alger aura contribué à dissiper cette erreur. Je ne manquerai pas de faire part à Son Excellence le gouverneur-général, ainsi que les différentes autorités ont rappelé la visite de Sa Majesté à Alger où elle a laissé des souvenirs si charmants et les relations si agréables.

Je ferai également part à mon souverain de votre splendide hospitalité et des sentiments amicaux qui ont été exprimés à l'égard de la flotte anglaise mouillée en ce moment dans ces eaux. Les nation française et anglaise sont de grandes nations industrielles et commerciales. Leurs flottes et leurs armées sont une garantie pour la continuation de ces occupations pacifiques, car la paix est le plus important facteur que chaque pays possède pour le développement de son progrès commercial.

Il est naturel qu'une amitié existe entre des peuples dont les intérêts commerciaux sont si étroitement liés. La flotte anglaise quittera Alger emportant les souvenirs les plus heureux et les impressions les plus agréables de sa visite.

LA GUERRE

Elle se poursuit, depuis quelque semaines, assez *pacifiquement*

Les flottes japonaises sont inactives attendu qu'il n'y a plus de flottes russes.

En Mandchourie, pas de nouvelles.

L'empereur de Russie vient de nommer M. de Witte, plénipotentiaire à Washington. M. de Witte rencontrera les envoyés japonais en août prochain. Les hommes d'Etat russes ont assez de fer au feu à l'intérieur même de leur pays pour ne pas désirer voir se prolonger davantage une lutte si terrible avec l'étranger.

Un Pont

Les autorités municipales de Saint-Boniface et de Winnipeg se sont rencontrées jeudi dernier pour exprimer leurs vues respectives sur l'opportunité d'un pont entre les deux villes.

Notre conseil insiste avec raison pour que ce pont ne soit pas construit au nord de la rue McDermott. Un pont placé plus haut ne nous serait guère utile.

Si nous en jugeons par la rencontre de la semaine dernière Winnipeg n'est pas particulièrement enthousiaste sur ce projet ; notre grande voisine croit que c'est nous qui tirerons le plus clair bénéfice de cette entreprise et, partant de là, elle veut que nous en portions le plus lourd fardeau. La chose nous parait déraisonnable. Les deux villes ont également intérêt à leur jonction plus immédiate.

Nous avons lieu de croire, du reste, que le négociations seront conduite de part et d'autre, avec bienveillance et avec le désir sincère d'arriver à une conclusion satisfaisante.

LA MAISON EATON

C'est samedi dernier que cette immense maison a ouvert ses portes au public.

M. Timothy Eaton, le président de la compagnie, et madame Eaton, ont inauguré les choses par un lunch. auquel on avait convié les sommités sociales et commerciales. Il y a eu discours.

Entre deux heures et six heures, le public—tout Winnipeg—a visité les magasins.

Ces magasins sont de toute beauté : vastes, bien éclairés, bien parés, remplis de riches comptoirs, de marchandises disposées avec un art très savant. On fait aujourd'hui des merveilles avec la disposition des étagères et l'ornementation des vitrines.

Quel sera le résultat de l'arrivée de la compagnie Eaton à Winnipeg ?

Voilà un sujet de conversation universelle depuis une semaine !

Il est certain que le public va se précipiter dans les nouveaux magasins avec l'enthousiasme que provoque toujours le nouveau, surtout quand ce nouveau est fait de dentelles, de rubans, de bijoux, toutes choses qui plaisent.

Les grands établissements analogues de la ville ont si bien prévu cet engouement qu'ils ont fait des réductions considérables dans leurs prix La maison Eaton a débuté dans ses opérations, lundi, par une réclame énorme ; les autres magasins ont cherché à conserver la clientèle, eux aussi, par de substantielles réductions. Voyez les journaux anglais, regardez les colonnes d'annonces et vous verrez la pacifique mais très énergique bataille qui se fait entre les princes du commerce de Winnipeg depuis huit jours.

Ces réductions ne tiendront pas longtemps. Le commerce y souffrirait.

Mais la concurrence est assez forte maintenant, pour obliger chaque maison à la prudence. C'est le débit qui devra dorénavant faire leur profit.

Un Appel qui sera entendu

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices sur l'œuvre de l'Hôpital de Saint-Boniface à l'Exposition.

Les détails supplémentaires que nous avons aujourd'hui nous montrent qu'une organisation très active s'emploie à assurer le succès de cette entreprise.

Encore une fois, c'est un devoir d'honneur pour nous tous que de visiter le pavillon des dames patronnesses.

Situé dans la bâtisse centrale de l'Exposition, ce pavillion est d'accès facile.

Tout ce qui peut rendre une visite agréable sera là pour recevoir des yeux cherchant de jolies choses et des palais en appétit.

IRONIE TRAGIQUE

Sous ce titre, nous lisons les lignes suivantes, dans la *Vérité*.

Oui, c'est exact, nous sommes des fils de preux, mais...... :

C'est une coincidence d'une ironie tragique que celle qui a placé entre la Saint Jean-Baptiste et la fête de la Confédération le rejet de la motion Bourassa.

D'un côté, les clameurs enthousiastes, les appels à la fierté nationale. "Nous sommes les fils des preux, nous avons fondé ce pays, nous l'avons fécondé de nos sueurs et de notre sang, nous y avons droit à notre pleine part de soleil et de liberté ! Jacques Cartier, Champlain, Frontenac, Montcalm, Salaberry, Papineau, La Fontaine ! Affirmons nos droits ! Trouvons que nous sommes les égaux des autres races, que nous sommes dignes de nos pères et que nous conservons *pur de tout alliage* le patrimoine de gloire et d'honneur qu'ils nous ont conquis !"

De l'autre, les appels à la paix et à la concorde "L'heure des luttes sanglantes est à jamais passée. Héritiers des deux plus grandes races de l'univers, fondons ici une nation forte et glorieuse Que dis je ? Nous sommes une nation, et les fondements de l'édifice national reposent sur le principe de l'égalité des races et de la justice intégrale ! "Le Franco-Canadien ne se prétend pas supérieur à l'Anglo-Canadien, mais il se croit son égal. Il est son égal civilement et légalement. La Confédération reconnait cette égalité ; la constitution la protège. Le Canada est une terre de liberté La liberté est sacrée sur toute l'étendue de son territoire."

Entre toutes ces grandiloquentes déclamations, le fait brutal : le parlement qui viole la parole solennellement donnée à la minorité catholique par la loi de de 1875, qui sanctionne la mainmise de la majorité protestante sur les écoles catholiques et l'iniquité commise, en violation de la loi féderale, par la législature des Territoires , soixante députés de langue française attachant leur noms à cette infamie.

Antithèse d'une bouffonnerie tragique.

Un appel aux amateurs d'histoire du Canada

Extrait d'une lettre récente de Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique, rédacteur en chef de la *Revue du monde catholique*, les lignes suivantes qui intéresseront particulièrement tous les amateurs d'histoire du Canada :

Mais ce qui me tient le plus au cœur, c'est d'écrire l'histoire même du Canada, pas trop longue, mais formant tableau, comme l'a fait, par exemple, pour la Bavière, le docteur Lepy. Depuis longtemps, j'ai été sollicité d'écrire ce volume ; les Trudel, les Tardivel, les Grenier, les Honoré Mercier et plusieurs autres m'ont exhorté à ce travail. Je n'eusse demandé pas mieux ; mais il s'est trouvé bien des obstacles : le principal est que je ne savais trop comment m'y prendre. J'ai lu pendant dix ans, les livres sur le Canada, sans voir aussi clair que je l'aurais voulu Depuis sept ans, j'ai laissé ces souvenirs confus se balancer dans ma mémoire. La mort récente d'un homme que j'aimais du plus profond de mon cœur, me couvre aujourd'hui de remords qui me chagrinent et me confondent. *Hora est* : voici maintenant l'heure de prendre une résolution. Mon travail sur Léon XIII avant mars sera terminé ; je n'en ai plus que 987 pages à écrire. J'ai bien encore à écrire deux petits volumes de controverse sur Luther d'après le P. Deniflle et sur Bossuet d'après le chanoine Davin ; ce sera la distraction des vacances de cette année. Dans un an, nous pourrons venir au Canada.

Mais j'ai besoin que le Canada me vienne en aide. Depuis sept ans, je ne me suis pas tenu au courant de la bibliographie historique du Canada ; j'adresse donc un appel à tous mes confrères de là-bas. Biographie, vies de saints, histoire littéraire, histoire politique et économique, tout peut-être *nostri farrago libelli* Je crois posséder à peu près tous les anciens livres : les tout-à-fait nouveaux, les études prises aux sources me manquent. J'offre à tous mes confrères une réciprocité de bonne grâces et de bons offices. La publication de mon travail en 1906 en offrirait naturellement la meilleure occasion. Mon adresse est à *Louze Haute-Marne, France* ; c'est là qu'est ma bibliothèque canadienne. Les pauvres historiens sont un peu comme Cuvier, qui opérait sur des fossiles, avec cette différence que pour écrire l'histoire, plus les fossiles sont *jeunes* plus ils sont *lumineux* Mais il en faut ; un livre vieux à son berceau est un livre sans grâce et d'une médiocre utilité.

Ville de St-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoirs :

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Goulet, depuis l'Avenue Taché jusqu'au Lot 11, Bloc 4, Coût approximatif, $4,267,95.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Berry, depuis l'Avenue Taché jusqu'à son extrémité Est Coût approximatif, $4-349.50.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Bertrand, depuis l'Avenue Taché jusqu'à son extrémité Est. Coût approximatif. $4,119.50.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue de l'Hopital depuis l'Avenue Taché jusqu'à son extrémité Est Coût approximatif $4,116.75.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rat) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur les rues sur lesquelles seront faits les dits travaux et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 18 juillet 1905.

Par ordre, THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

LA PAROISSE DU SACRE-COEUR

Nous sympathisons beaucoup avec la paroisse française du Sacré-Coeur, dont la nouvelle église a été partiellement démolie par le vent et le tonnerre, la semaine dernière. Le Rev. Père Portelance et ses paroissiens sont éprouvés dès les débuts de leur oeuvre. Nous savons cependant que l'esprit d'initiative de la population française de Winnipeg ne se laissera pas décourager par ce malheur, si pénible soit-il.

Horrible Accident

M. C. Edmond Mailhot, de cette ville, a été tué accidentellement hier soir, par un train du C. N. R, à la traverse de la rue Water. M. Mailhot se rendait à Winnipeg avec M. James Mondor ; un train faisait la navette en face de la rue Water, cela dura un quart d'heure; fatigué d'attendre, M. Mailhot voulut faire son chemin entre deux chars. Il y fut tamponné, le coup donnant surtout à l'estomac.

L'alarme fut donnée et le blessé transporté à l'Hôpital de Saint Boniface.

Il fut assisté à ses derniers moments par M. l'abbé Trudel.

Le défunt était fils de M. Emile Mailhot, de Selkirk. C'était un employé de la Banque Impériale. On l'estimait généralement.

Nous présentons à la famille nos sympathies. Nous sommes en présence d'un accident très lamentable.

Feu M. Aime Cinq-Mars

Les funérailles de M. Aimé Cinq-Mars ont eu lieu jeudi dernier.

Beaucoup de personnes y assistaient.

La procession funéraire était nombreuse.

Le deuil était conduit par madame Cinq-Mars, épouse du défunt, et par son père M. Gédéon Cinq-Mars.

Porteurs : MM Roger Goulet, Joseph Désourdis, M. Duguay, J. Arpin, G. Rocan et J. Giroux.

C'est M. l'abbé Trudel qui a célébré la messe et chanté l'absoute ; la levée du corps a été faite par le T, R. M. Dugas.

La veille des funérailles, les membres de l'Union Ste-Cécile conduits par leur chapelain, M. l'abbé Trudel, allèrent en corps chanter un *Libera* à la chambre mortuaire. Excellente coutume, que nous voudrions voir s'implanter ici.

Nous réitérons à madame Cinq-Mars et à la famille l'expression de nos condoléances dans leur deuil.

DEMAIN SOIR

Le concert que donne *La Lyre* de Saint-Boniface, au bénéfice de nos deux amis voyageurs, MM. Millette et Talbot, aura lieu demain soir, au *Bazar*. On aura là d'excellente musique ; MM. Milette et Talbot distribueront des cartes postales munies de leurs portraits.

Les billets se vendent bien et il y a tout lieu de croire au succès de cette soirée.

Nos *globe-trotters* sont en excellente santé ; leurs préparatifs sont avancés.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Beaucoup de visiteurs sont arrivees pour l'Exposition.

—Lisez l'annonce de M. J A. M. de La Giclais, dans une autre colonne.

—M. Bouchard est à se construire une maison sur la rue Notre Dame.

—M. Victor Mager est revenu la semaine dernière du pèlerinage a Ste Anne de Beaupré.

—M. Isaie Lavoie est arrivé la semaine dernière de Battleford retour d'un voyage d'affaires.

—M. P. Beauchamp est arrivé de Montréal lundi, après y avoir passé une quinzaine avec sa famille et ses amis.

—Le bureau de direction de l'Hôpital Général de Winnipeg vient de proposer à spécialiste à l'application des rayons X sur les malades. On se sert assez souvent de ces rayons, dont les services sont inappréciables pour la médecine.

—Nous sommes partis sur les orages électriques. Nous en avons eu trois en une semaine.

—M. et Madame H. Lafond de Henryville P. Q., sont en visite chez leur beau frère M. Eilman

—Plusieurs milliers d'immigrants européens sont arrivés ici depuis huit jours. Beaucoup se fixeront à Winnipeg.

—M. George Godard et M. Alfred Despatis sont à se construire chacun une maison sur la rue Saint-Jean-Baptiste.

—Concert-boucane, demain soir, au *Bazar*, rue Dumoulin, au bénéfice de MM. Milette et Talbot, *Globe-trotters*. Soyons-y tous.

—M. Edouard Guilbault est arrivé ces jours derniers de l'Ouest où il exécute actuellement un contrat de construction pour le C,N.R.

—On demande : Une servante générale ; pas de blanchissage. Bon salaire ; emploi immédiat S'adresser à Mde F. D. Pambrun, No. 55, rue La Vérandrye.

—Les autorités sanitaires de Winnipeg sont satisfaits de l'état général de la santé. C'est important, surtout par les chaleurs que nons traversons.

—M. l'abbé Joseph Arsenault, fils de M. J. J. Arsenault, de Winnipeg, est arrivé de Montréal, la semaine dernière, en visite dans sa famille. M. Arsenault sera fait prêtre dans un an.

—La compagnie des chars électriques a signé un contrat important avec la Municipalité de St. Vital ; elle s'engage à opérer une ligne de tramway jusqu'à Elm Park, à commencer au 1er septembre 1906. L'an prochain.

—La cinquième convention annuelle de l'Union des Municipalités canadiennes se réunira à Winnipeg, les 25, 26 et 27 juillet. Entre autres personnages qui visiteront notre province à cette occasion, nous mentionnons avec plaisir Son Honneur le Maire Laporte de Montréal.

—On nous communique de l'Est, le billet suivant, avec prière d'insérer Ceux qui auraient besoin d'aide peuvent en faire leur profit : "Jeune français, âgé de 24 ans, de bonne conduite et de bonne famille, fort et travailleur, demande à s'engager sur une ferme pour un, deux ou trois ans. Faire connaître les conditions." LE MANITOBA recevra toute communication à ce sujet.

—Les plans sont prêts pour la construction de la première section du G. T P., allant de Winnipeg vers l'ouest et la construction de cette section va commencer incessamment. On va demander avant la fin du mois des soumissions pour les travaux sur 400 milles de voie. Les travaux commenceront dans les environs de Portage-la-Prairie, parceque les arrangements pour la gare, etc à Winnipeg, ne sont pas encore terminés.

NAISSANCES

En cette ville le 17 courant la femme de M. F. D. Pambrun un fils. Parrain et marraine, M. E. Rochon avec Mlle Brunelle.

Ville de St Boniface

AVIS

AVIS est par les présents donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface, à sa séance régulière qui sera tenue lundi le 24 de juillet prochain, 1905, considérera et passera, s'il y a lieu, un règlement pour la prolongation de la rue Aulneau dans la dite Ville, depuis l'Avenue Hamel jusqu'à la rue de l'Hopital, à travers les lots de paroisse, 80, 83, 84 et 85 ; et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé le Conseil entendra, soit en personne soit par conseil ou procureur, toute personne dont le terrain pourrait être affecté désavantageusement par le dit règlement et qui demandera à être entendue.

Daté à St. Boniface ce vingt-et-unième jour de Juin 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Town of St. Boniface

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St, Boniface will, at its regular meeting to be held on monday the 24th day of July next (1905) at eight o'clock p. m in the Town Hall, consider and pass a by-law for the prolonging of Aulneau Street in said Town, from Hamel Avenue to Rue de l'Hopital, across parish lots 80, 83, 84 and 85, and that, at said meeting and before the said by-law is passed, the Council will hear in person or by counsel or attorney any one whose land might be prejudicially affected thereby and who petitions to be so heard.

Dated at St. Boniface this twenty-first day of June 1905.

THEO. BERTRAND,
Secretary Treasurer.

AVIS

VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, lundi, le 26 juin 1905, et sera soumis au vote des électeurs le 11me jour d'août prochain, savoir :

Règlement No. 339.

Règlement No. 339 de la Ville de St-Boniface, autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'Aqueduc, la construction d'un nouvel Hôtel de-Ville et autres fins.

ATTENDU qu'il est opportun et même nécessaire pour la Ville de St-Boniface de faire certaines dépenses qui s'élèveront à environ Cent Mille Piastres, savoir : Construction d'un Hôtel-de-Ville, environ Quarante Mille Piastres ($40,000); extension de l'aqueduc, environ Quarante Mille Piastres ($40,000), construction d'une station de Police et de Feu, dans le Quartier No. 4, environ Huit Mille Piastres ($8,000); réparation de la station de Police et de Feu, rue Dumoulin, environ Quatre Mille Piastres ($4,000), achat de pompe à incendie, boyaux, etc., Quatre Mille Piastres ($4,000); ameublement de l'Hôtel-de-Ville, environ Mille Piastres ($1,000); pour éteindre la dette flottante, environ Trois Mille Piastres ($3,000);

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit :

1. Pour les fins ci-dessus mentionnées, la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de Cent Mille Piastres ($100,000) au moyen de bons ou débentures de la Ville qui seront mis sur le marché et vendus aux meilleures conditions possibles.

2. Ces débentures seront au nombre de cent, de Mille Piastres chacune, et seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission. Elles seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville, scellées du sceau officiel de la Ville, porteront intérêt à raison de quatre pour cent (4 o/o) par an, payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Trésorier, le principal et l'intérêt payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, à Montréal, Québec.

3. Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année pendant la dite période de vingt années, à commencer par l'année 1905, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes suivantes, savoir :

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années, Quatre Mille Piastres ($4,000); et ensuite pendant les autres quinze années, la somme de Neuf Mille Trois Cent Soixante et Seize Piastres 30/100 Piastres, savoir : Quatre Mille Piastres pour l'intérêt, et Cinq Mille Trois Cent Soixante et Seize 30/100 Piastres pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à trois pour cent (3 o/o) par année.

4. Le présent règlement sera soumis aux électeurs vendredi, le onzième jour d'août A.D. 1905, suivant les dispositions de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, et des bureaux de votation seront ouverts et tenus aux endroits suivants, savoir :

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du Quartier No. 1, à la résidence de M. Julien Gramme, rue Dumoulin, près de la rue Laflèche.

Bureau de Votation No. 2, pour les électeurs du Quartier No. 2, à ou près de la résidence de M. Octave Guay, avenue Taché, près de la rue Notre-Dame.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du Quartier No. 3, à l'Hôtel-de-Ville.

Bureau de Votation No. 4, pour les électeurs du Quartier No. 4, à ou près du coin sud-ouest de l'avenue Taché et de la rue Marion.

5. Les personnes suivantes sont par les présentes nommées pour agir comme sous-officiers rapporteurs aux bureaux de votation :

Bureau de votation No. 1, William Kittson.

Bureau de Votation No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de Votation No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Bureau de Votation No 4, Charles Metcalfe.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le Greffier de la Ville qui agit comme officier-rapporteur ex-officio pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

6. La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la dite Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation de ce règlement aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Ville de St-Boniface, le dixième jour d'août prochain A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier aura lieu au dit Hôtel-de-Ville, samedi, le douzième jour d'août A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

(Par ordre) THEO. BERTRAND, Secrétaire Trésorier.

St-Boniface, 4 juillet 1905.

NOTICE

TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the by-law hereinafter recited has received its first and second readings by the Council of the Town of St Boniface, Monday, June 26th, 1905, and shall be submitted to the votes of the electors on the 11th day of August next, 1905

By-Law No. 339

By-law No. 339 of the Town of St. Boniface authorizing the borrowing of a sum of $100,000, for the extension of the water works, the Construction of a Town Hall and other purposes.

Whereas it is expedient and even necessary for the Town of St. Boniface to make certain expenditures which will amount to about one hundred thousand dollars, namely; Building of a Town Hall, about $40,000.00, extension of Water-Works system, about $40,000.00, building of a Fire Hall and police station in Ward 4, about $8,000.00, repairing Police and Fire Station, on Dumoulin Street, about $4,000.00; furnishing of Town Hall about $1 000,00, floating debt about $3,000,00;

The Council of the Town of St. Boniface enacts as follows :

1o. For the purposes above mentioned the Corporation of the Town, of St. Boniface will borrow a sum of one hundred thousand dollars by issuing bonds or debentures which will be put on the market and sold at the best possible figure.

2o. These debentures shall number one hundred, of one thousand dollars each, and shall be made payable to bearer twenty years after date of issue. They shall be signed by the Mayor and the Secretary-Treasurer of the Town, sealed with the Corporate seal of the Town, shall bear interest at the rate of 4 per cent per annum payable semi annually and shall have interest coupons attached bearing the signatures either written, lithographed or printed of the said Mayor and Secretary-Treasurer, both principal and interest payable to bearer at the office of the Banque d'Hochelaga in Montreal, Quebec.

3o. In order to provide for the payment of the interest and to accumulate a sinking fund to pay the debt created by this by-law there is imposed and there shall be levied and collected in each and every year, for the said period of twenty years, beginning with the year 1906, upon all the rateable property in said Town the following sums: To meet the interest only for, the first five years, four thousand dollars, and for the remaining fifteen years the sum of nine thousand three hundred and seventy six 30/100 dollars, namely: four thousand for the interest and five thousand three hundred and seventy six 30-100 for the sinking fund, the compound interest upon the reinvestment of the sinking fund moneys being computed at three per centum per annum.

4o. This by-law shall be submitted to the vote of the electors on Friday the 11th day of August A.D 1905, according to the provisions of the Municipal Act, from nine o'clock in the fornoon to five o'clock in the afternoon, and polls shall be opened and held at the following places, namely:

Poll No. 1 for the electors of Ward No. 1 at the residence of M Julien Gramme, Dumoulin Street, near Laflèche Street;

Poll No. 2 for the electors of Ward No. 2, at or near the residence of M. Octave Guay, Taché Avenue, near Notre-Dame Street;

Poll No. 3 for the electors of Ward No. 3 at the Town Hall.

Poll No. 4 for the electors of Ward No. 4, at or near the South West Corner of Taché Avenue and Marion Street.

5o. The following persons are hereby appointed to act as deputy returning officers at the polls:

Poll No. 1, William Kittson.

Poll No. 2 J. Cléophas Marcoux.

Poll No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Poll No. 4, Charles Metcalfe,

In case of absence or inability of any of the above named deputy returning officers, the Town Clerk who shall be acting as returning officer ex officio may replace them by any other persons he may choose.

6o The appointment by the Mayor of persons to attend at the various polls and at the final summing up of the votes by the Clerk of the said Town, on behalf of the persons interested in the by-law and promoting or opposing the same, shall take place at the Town Hall of said Town of St Boniface on the tenth day of August next (1905) at two o'clock in the afternoon; and the final summing up of the votes by the clerk shall take place at the said Town Hall, saturday, the twelfth day of August A. D. 1905, at 2 o'clock in the afternoon.

This by-law shall come into force on the day of its final passing, if the assent of the electors is given to same.

(By order) THEO. BERTRAND, Secretary-Treasurer.

St Boniface, July 4th., 1905.

Chronique de la Province

MARIAPOLIS

Vendredi, le 7 juillet à cinq heures de l'après-midi les cloches de Mariapolis tintèrent tristement pour annoncer la mort de madame C. Hector Carbonneau épouse de de notre populaire marchand. Madame Carbonneau fut enlevée à l'affection des siens à l'âge prématurée de 34 ans, laissant pour déplorer sa perte un père et une mère, u époux et neuf jeunes enfants qui perdent en elle une bonne fille, une épouse fidèle, et une mère dévouée. Madame Carbonneau était pour l'église et les pauvres une généreuse bienfaitrice ; elle était toujours prête à se dévouer pour les ocuvres de charité.

Le service funèbre fut chanté à l'église de Mariapolis ; après quoi le corps fut transporté à l'église de St. Alphonse suivi de nombreux parents et amis et de là au cimetière de cette paroisse ou reposent déjà trois enfants de madame Carbonneau.

Leurs amis prient M. Carbonneau et sa famille d'accepter leur sympathie dans cette triste épreuve.

Municipalite de Montcalm

Présents : Maurice Dupré, préfet, Louis Ayotte, Eugene Cartier, Zéphirin Dumontier, Harry Franks, Gaspard Bérard, et Horace Dansereau, conseillers.

Franks–Bérard : Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. Adopté.

Cartier–Ayotte : Que la pétition de Sabourin-Bruneau et autres contribuables demandant un pont entre les lots 271 et 273 Ste-Agathe soit accordée et que l'offre de Hyacinthe Sabourin de donner un acre de terrain pour y construire le dit pont soit acceptée. Adopté

Cartier–Franks : Que le duplicata du contrat envoyé par Munson, Allan, Laird & Davis en faveur de Robert Kissick soit signé par le préfet et le greffier et remis à M. R. Kissick sur paiement des frais demandés par le dit avocat ou $8.00. H. Dansereau contre.) Adopté

Frank–Dumontier, Re McElroy, Montcalm & Haney : Que cette Municipalité soit de l'opinion que cette affaire soit réglée par notre avocat suivant la loi et que nous ne disirons pas payer plus que ce qu'on est légalement obligé. Adopté.

Ayotte–Dumontier : Que le conseil de la Municipalité de Montcalm soit consentant de payer la moitié des travaux entre Montcalm et Salaberry compris entre les sections 25, rang 2 et sec. 30, rang 3, dans le Township 4. Adopté.

Franks–Bérard : Que le rapport du comité des finances soit accepté tel que lu. Adopté.

Ayotte–Cartier : Que Gaspard Bérard soit autorisé à vendre l'ouvrage du fossé entre les sections 29, 28, 27, 26 et 20, 21, 22, 23, Township 4, Rang 2E, aussitôt que le greffier aura reçu les plans de C. A. Mulican. Adopté.

Franks–Bérard, Que le conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi d'août. Adopté.

PARFUMS

Les êtres sensitifs aiment les parfums, ils en sont fortement impressionnés et les recherchent selon leurs tendances physiques et morales; ils adopteront ceux qui agissent plus spécialement sur leur organisme. Les sanguins veulent les parfums capiteux : lys, tubéreuse, accacia, rose, etc. Ces odeurs grisent à la longue, endorment et finiraient par causer la mort

Les parfums excitants, qu'affectionnent les nerveux, sont moins dangereux, ils ont une action antiseptique appréciable. Tel le thym, la verveine. On peut ajouter le réséda, l'œillet, etc.

Les lymphathiques aiment les parfums suaves, doux: les violettes, les plantes des régions froides, non baignées des ardents soleils qui créent les arômes capiteux.

Les parfums n'émanent pas tous des fleurs : beaucoup de plantes l'ont dans leurs racines, comme l'iris, le vétiver ; d'autres le recèlent dans leur bois : le cèdre, le santal ; beaucoup le gardent dans leurs feuilles : le géranium rosat, la menthe, le patchouli. La giroflée, l'oeillet, le chèvrefeuille, le donnent en leurs fleurs. La muscade, la fève touka l'ont en leurs graines. La canelle, dans son écorce. L'oliban dans la gomme qu'il distille. L'oranger le porte en son fruit, dans sa feuille, dans sa fleur, et les trois sont différents.

Le parfum est l'aimant des plantes, il les annonce, les précède, c'est leur chant, c'est leur âme. Il s'offre à l'être vivant, pour le pénétrer, l'attirer, il est l'aliment d'un des cinq sens donnés à l'homme.

IL FAUT AIDER LA NATURE

Il faut aider la nature. Si vous toussez prenez le BAUME RHUMAL, il provoquera et aidera la guérison.

ON DEMANDE pour l'école de Pumpkin Plains un instituteur ou une institutrice pouvant enseigner l'anglais et le français. L'école serait ouverte le 3 juillet, 1905 ou le plus tôt possible après cette date. Mentionnez le salaire désiré en écrivant au Secrétaire-Trésorier, Rév. C. Maillard, Saint-Lazare, P. O Man.

BY RAIL, Stage LAKE, WALHORN'S GUIDE